

# Vérités fiscales...



Le Snui-Sud Trésor est devenu...



Note d'actualité

# Vérités fiscales...

***Cette courte note reprend les arguments de la « pensée libérale » sur la fiscalité et des prélèvements obligatoires. Volontairement court et simple, elle livre nos éléments de réponse aux principales idées reçues permettant de défendre notre approche des « prélèvements obligatoires » (impôts et prélèvements sociaux) au service de la justice sociale.***

## **IDÉE REÇUE N 1**

### **- On ne peut rien faire à cause de la mondialisation**

Il est possible de procéder à une réforme fiscale au plan national :

1/ C'est possible juridiquement (mis à part certaines règles européennes par exemple en matière de TVA) et techniquement.

2/ Économiquement, il faut rappeler que :

- *la France demeure un territoire globalement attractif car il offre des débouchés, il est bien situé, les « facteurs publics » financés par l'impôt concourent à l'attractivité économique (main d'œuvre bien formée et en bonne santé, qualité et quantité des infrastructures publiques comme le réseau de transport...),*
- *la France est le troisième pays en termes de nombre de millionnaires,*
- *la progressivité  $\gamma$  est plutôt faible comparativement à d'autres pays, il  $\gamma$  a des marges de manœuvres pour la renforcer,*
- *la productivité du travail  $\gamma$  est l'une des plus élevées du monde,*
- *au final, l'économie française demeure toujours attractive.*

En clair, si la concurrence économique est une réalité incontournable, la France dispose néanmoins de certains atouts et peut mener une réforme fiscale au plan national.

## **IDÉE REÇUE N 2**

### **- Nous sommes le pays où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés**

En réalité, des pays comme la Belgique, la Norvège, la Finlande ou la Suède ont des taux de prélèvements obligatoires rapportés au produit intérieur brut (PIB, la richesse nationale créée chaque année) au moins aussi élevés que la France.

Mais surtout, il faut préciser que :

1/ ce type de comparaison ne veut rien dire en soi en termes de performance économique et sociale notamment puisque le niveau de PO sur PIB ne fait que mesurer le niveau global de prise en charge par la collectivité de certains besoins sociaux (éducation, sécurité sociale notamment).

2/ dans les pays où le niveau de PO est moins élevé, il  $\gamma$  a moins de services publics et/ou de sécurité sociale : pour obtenir un niveau équivalent de prise en charge (assurance maladie, retraite par exemple), il faut verser sur ses deniers propres des cotisations à des assurances privées et des fonds de pension par exemple. Au final, le total PO+cotisations privées est globalement équivalent que dans des pays comme la France qui ont fait le choix de la solidarité.

### IDÉE REÇUE N 3

#### -L'harmonisation fiscale européenne est irréalisable

Souvent entendu, cet argument perd aujourd'hui du terrain devant les travaux et certains projets portant sur ce sujet central. On peut résumer schématiquement la problématique ainsi : l'harmonisation fiscale européenne est techniquement réalisable, mais tout est affaire de volonté politique.

Rappelons qu'il existe de nombreux travaux de la Commission européenne et d'autres organisations sur le sujet : ils portent principalement sur la TVA, l'impôt sur les sociétés, l'imposition des revenus de l'épargne, les droits d'accises et, plus récemment, sur les transactions financières.

Comme nous l'avons précisé dans le livre « Nos Finances Publiques vues de l'intérieur », notre proposition d'instaurer un « serpent fiscal européen » reste plus que jamais d'actualité : elle consiste à harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés et de fixer un taux plancher pour stopper la concurrence fiscale, à harmoniser la TVA en fixant un « taux plafond » pour empêcher une trop forte hausse de la TVA, de mettre en place un système d'échange automatique d'informations, de renforcer la lutte contre la fraude par le développement de procédures à l'échelle européenne, de mettre en place des impôts européens pour alimenter le budget européen.

Enfin, il est impossible de ne pas évoquer le niveau international où la concurrence fiscale et les paradis fiscaux sévissent toujours. À ce niveau, le développement d'échanges automatique d'informations ou la mise en œuvre de contributions financières internationales peuvent contribuer à réduire fortement les inégalités, à favoriser le développement des pays pauvres, à réguler l'activité économique en combattant la spéculation et à s'attaquer aux différentes formes de délinquances économiques (fraude fiscale, blanchiment, corruption). Ces enjeux sont de plus en plus partagés et portés par de nombreux économistes, des ONG et des responsables politiques.

### IDÉE REÇUE N 4

#### -«Trop d'impôts» et de prélèvements obligatoires nuisent à l'économie

Sans ouvrir ici le débat sur la notion même de croissance économique (peut-elle être éternelle

dans un monde « fini » ?) il faut affirmer sans relâche que :

- les pays les plus pauvres sont les pays dont le niveau de PO rapportés au PIB est le plus faible (dans les pays d'Afrique subsaharienne par exemple, les PO représentent entre 10 et 20 % du PIB),
- inversement, les pays les plus riches présentent un niveau de PO élevé, même dans les pays libéraux (entre 35 et 45% du PIB selon les pays),
- en tendance, le taux de croissance de la France a été souvent plus élevé que celui de pays comme l'Allemagne par exemple (et ce jusqu'au début des années 2000) alors que les PO y étaient plus élevés. Durant la crise, la récession a été moins forte en France. En clair, il n'y a aucun lien automatique entre croissance et niveau de PO. D'autres paramètres doivent être pris en compte : démographie, politique industrielle, inégalités, richesse naturelle...
- Si le niveau de PO handicapait réellement la croissance économique, la France ne serait plus, et de longue date, la cinquième puissance économique mondiale.

### IDÉE REÇUE N 5

#### - Il faut simplifier le système fiscal

L'idée fait globalement consensus, mais encore faut-il préciser ce qu'est un système fiscal plus simple.

- pour certains (les libéraux), simplifier consiste à en finir avec la progressivité et à privilégier des prélèvements comme la TVA et la CSG.
- Pour d'autres (dont Solidaires Finances Publiques), simplifier consiste surtout à réformer les assiettes et les règles qui régissent certains prélèvements : revoir le rapport « coût/efficacité » des niches fiscales et leur impact sur la répartition de la charge fiscale et limiter l'utilisation des niches peut être une bonne simplification.

En réalité, simplifier le système fiscal doit également permettre de garantir une progressivité régulière ainsi qu'une stabilité des règles fiscales, synonyme de lisibilité pour les contribuables.

## **IDÉE REÇUE N 6**

---

### **- Il y a eu trop de hausses d'impôts ces dernières années**

C'est effectivement le ressenti de la population et c'est une réalité : pour les particuliers, les hausses d'impôt ont été importantes (TVA, IR, TH, TF). Mais tous les « agents économiques » n'ont pas été l'objet de hausses d'impôt : les entreprises bénéficient par exemple du CICE ainsi que d'allègements de cotisations substantiels. C'est donc bien la question de la répartition de la « charge fiscale » qui est posée (cf. nos propositions pour réformer la fiscalité).

## **IDÉE REÇUE N 7**

---

### **- L'exil fiscal s'accélère**

C'est une idée fautive savamment entretenue par les tenants du « moins d'impôt » mais qui, sur le plan statistique, ne correspond à aucune réalité. Le nombre de redevables de l'ISF qui « s'exilent » stagne depuis plusieurs années, on constate des retours (ils représentent un tiers des départs environ). Les chiffres disponibles n'ont jamais démontré que cela était le cas : la proportion de redevables de l'ISF qui quittent la France a été constante au cours des années 2000 : entre 0,12 et 0,14% d'entre eux ont quitté la France tous les ans. Il y a des retours, qui représentent entre 33 et 39% du nombre de départs.

Il est cependant vrai qu'il existe peu de données sur le sujet. D'ailleurs, depuis de nombreuses années, notre syndicat demande la mise en place d'un observatoire des délocalisations fiscales afin d'étudier les flux entrants et sortants des particuliers comme des entreprises.

## **IDÉE REÇUE N 8**

---

### **- La fiscalité est trop progressive en France**

C'est faux. Les impôts progressifs (impôt sur le revenu et ISF notamment) sont très minoritaires (rapporté au PIB et aux recettes publiques, l'impôt sur le revenu est sous la moyenne européenne et sous la moyenne des pays de l'OCDE). Au reste, le taux marginal de l'impôt sur le revenu (45%) est dans la moyenne européenne. En outre, les nombreuses niches fiscales, les effets de structure (l'IR s'applique après déduction des cotisations sociales et d'une fraction importante de la CSG) et le taux du barème de l'IR eux-mêmes expliquent cette situation.

Enfin, certains prélèvements sont clairement régressifs : il en va ainsi de la TVA (50% des recettes fiscales de l'État) et de la taxe

d'habitation par exemple, des impôts qui pèsent proportionnellement moins lourdement dans le budget des ménages aisés que dans celui des classes modestes et des classes moyennes.

## **IDÉE REÇUE N 9**

---

### **- Alléger les prélèvements des entreprises renforce la compétitivité**

C'est ce type d'approche qui est à l'origine du « pacte de responsabilité ». Dans l'absolu, alléger les prélèvements sur les entreprises peut effectivement permettre de réduire les coûts, donc les prix. Cependant, il faut prendre les choses plus globalement : abaisser les prélèvements sociaux ou fiscaux sur les entreprises a des conséquences importantes :

- *Un transfert des prélèvements vers les ménages : dans ce cas, le pouvoir d'achat des ménages baisse et la consommation diminue, ce qui affecte l'activité des entreprises.*
- *Le creusement des déficits publics si aucun transfert n'est opéré (déficit de l'État en cas de baisse de l'impôt sur les sociétés, déficits sociaux en cas d'allègement des cotisations sociales),*
- *Une baisse des recettes publiques « compensée » par la réduction de la couverture sociale et/ou la privatisation de pans entiers de l'action publique.*

Dans ces cas, l'économie souffre et la compétitivité et l'attractivité se dégradent. Lorsqu'on sait que l'attractivité dépend également des « facteurs publics » (système éducatif, système de santé...) financés par les prélèvements obligatoires, une conclusion s'impose : la question est avant tout celle de la répartition des prélèvements et de la « charge fiscale et sociale » : or celle-ci est déséquilibrée, ce qui est économiquement nuisible puisque certains agents économiques (PME, classes moyennes) sont trop lourdement imposés au regard d'autres (grandes entreprises, ménages aisés).

## **IDÉE REÇUE N 10**

---

### **- Que penser du quotient conjugal et familial ?**

L'abaissement du plafond du quotient familial et les projets portés par certains économistes (voir « Pour une révolution fiscale » de Piketty, Saez et Landais) de droite comme de gauche ont remis la question du quotient conjugal et familial en débat.

En résumé, pour ses détracteurs, ce système :

- pénalise l'activité des femmes et crée des distorsions en matière de taux d'imposition (cas de l'imposition conjointe),
- profite plutôt aux ménages aisés (il est inégalitaire),
- n'est pas correctement articulé avec le versement des prestations et allocations familiales,
- est trop complexe,
- ne permet pas d'individualiser l'imposition (individualisation qu'ils jugent souhaitable).

Ce débat doit être appréhendé sous l'angle de la politique familiale dans son ensemble.

L'abaissement du plafond du quotient familial récemment mis en œuvre a concerné les classes aisées et les classes « moyennes supérieures » et ne constitue pas une solution adaptée aux enjeux.

Ceux-ci peuvent se résumer ainsi :

- Le principe d'équité horizontale implique de prendre en compte les situations familiales : il n'est pas concevable qu'à revenu égal, un foyer fiscal composé de plusieurs personnes supporte un taux d'imposition égal à un foyer constitué de moins de personnes.
- Le principe d'égalité implique que l'économie d'impôt (et/ou le versement de prestations voire d'un éventuel crédit d'impôt) procurée par une personne à charge soit égale.

C'est sur la base de cette grille de lecture que Solidaires Finances Publiques s'inscrit dans le débat.

## **IDÉE REÇUE N 11**

### **- Il faut fusionner l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée**

La fameuse fusion de l'impôt sur le revenu (IR) et de la contribution sociale généralisée (CSG) revient régulièrement en débat. D'apparence simple, une telle fusion pose cependant de nombreuses questions sur le financement de la sécurité sociale ou sur celui de l'État, elle s'avère être une opération particulièrement complexe du fait des différences d'affectation des recettes (la sécurité sociale pour la CSG, l'État pour l'IR) et de structures (imposition sur le revenu brut pour la CSG, sur le revenu net pour l'IR, assiette large pour la CSG, étroite pour l'IR, quotient familial pour l'IR mais pas pour la CSG etc).

Pour en savoir plus sur la fusion « CSG/IR », voir notre note de novembre 2013 sur le site :

[http://solidairesfinancespubliques.fr/gen/cp/dp/dp\\_2013/131119\\_DP\\_CSG\\_IR.pdf](http://solidairesfinancespubliques.fr/gen/cp/dp/dp_2013/131119_DP_CSG_IR.pdf)

## **IDÉE REÇUE N 12**

### **- La fiscalité locale est injuste**

Le constat est pertinent : la fiscalité locale est en effet injuste. Au surplus, elle est complexe et pèse de plus en plus lourdement dans le budget des ménages. Au point qu'en matière de taxe d'habitation, les recours gracieux atteignent un niveau record. C'est pour cette raison que Solidaires Finances Publiques demande de longue date une réforme de fond, une réécriture globale, de la fiscalité locale, notamment de la fiscalité directe locale.

## **IDÉE REÇUE N 13**

### **- La dépense publique représente 57% du produit intérieur brut (PIB), elle est trop élevée**

Il faut avant tout comprendre et analyser la dépense publique composée de la dépense de l'État, de la dépense des collectivités locales et des dépenses sociales. La dépense sociale représente plus de la moitié des dépenses publiques. Les français sont particulièrement attachés à leur « sécu » : les dépenses sociales permettent de réduire les inégalités et de soutenir l'activité économique par la consommation (les revenus redistribués sont en effet consommés).

Précisons par ailleurs que les dépenses privées (dépenses des ménages et des entreprises) représentent 200% du PIB : la dépense publique ne représente donc qu'un quart de la dépense privée...

Le lien entre niveau de dépenses publiques et activité économique est complexe : la plupart des économistes (ceux qui souhaitent un haut niveau de dépenses publiques mais aussi les économistes de la pensée dominante) admettent qu'une réduction trop rapide des dépenses publiques n'est économiquement pas souhaitable car elle plombe l'économie. Mais des différences d'approches existent sur le rythme du rééquilibrage des comptes publics. De fait, cette question est très politique et même idéologique.

**EN SAVOIR PLUS ? NOTRE LIVRE « NOS FINANCES PUBLIQUES VUES DE L'INTÉRIEUR » (ÉDITIONS SYLLEPSE, 2014)**